

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2008

Date convocation: **30/09/2008**

L'an deux mille huit, le sept octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SUNÉ Jean-Claude, Maire.

Présents: MM. SUNÉ Jean-Claude. BORDES Denys. VILLADIEU Claudine. RAMIREZ Maurice. BENECH Marie-Pierre. DELORME Gisèle. ETIENNE Patrice. FOURCADE Claude. MOLES Aymeric. TRIFFAULT Claude.

Monsieur ETIENNE Patrice a été élu secrétaire de séance.

.....
1°) COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'indiquer sur le bulletin municipal les dates des réunions du conseil municipal et que les comptes-rendus sont consultables en Mairie.

Une réflexion est amorcée sur l'éventualité, l'achat d'un tableau d'affichage extérieur sur pied, l'achat d'un drapeau de la région pour ajouter au pavoisement de la Mairie et la mise en place d'un système de fixation pour les trois drapeaux.

2°) ORDRE DU JOUR :

2°-1 : Délibération Modificative pour Transport Scolaire :

Le conseil municipal prend une délibération de principe autorisant la décision modificative du BP 2008 permettant d'inscrire les crédits nécessaires pour payer la participation de la commune aux frais de transport scolaire, lorsque le conseil général en aura fait connaître le montant.

2°-2 : Délibération Modificative pour le Logiciel de Paie :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au BP 2008 pour pouvoir payer le logiciel de Paie commandé en début d'année 2008.

Après délibération le conseil municipal autorise le virement de crédits suivant :

Section Investissement :

Article 205 : + 750 € Article 2183 : - 750 €.

2°-3 : Nettoyage de l'Eglise :

Monsieur le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. BENECH concernant la proposition de contrat de carillonneur faite par le conseil municipal. Celui-ci ne désire pas se charger du nettoyage de l'église lors de la mise à disposition aux associations.

Aussi, le conseil municipal décide que le nettoyage de l'église sera effectué par l'employé municipal Christian BONAVENTURE. Cependant, du fait du nombre d'heures limitées dont il dispose (10h/semaine), les heures passées au nettoyage de l'église seront compensées, si besoin, par l'emploi de la brigade verte de la communauté des communes pour certains travaux sur les espaces verts ou au cimetière.

Monsieur le Maire confirme également que Monsieur BENECH est engagé à compter du 1^{er} octobre pour un contrat de un an renouvelable comme Adjoint technique 2^{ème} classe **contractuel** chargé des fonctions de carillonneur pour sonner les cloches deux fois par jour pour une durée hebdomadaire de 2h30 soit 32h49 au trimestre.

2°-4 : Protection des statues de l'Eglise :

Madame BENECH indique que l'évêque souhaiterait que soient protégées les deux statues de l'église. L'idée de mettre une grille de protection est émise, ainsi que de prendre les statues en photo comme preuve de leur existence et de leur état.

La question reste en suspend.

2°-5 : Assainissement :

Monsieur le maire informe le conseil municipal du choix fait par la communauté de communes du cabinet d'étude. Il s'agit du cabinet « Aqualis » dont il a déjà rencontré avec Denys BORDES et Claude TRIFFAULT le technicien. Celui-ci va réaliser les sondages pour l'étude de sol devant permettre d'établir la capacité d'absorption des sols.

Il rappelle que le cabinet « Aqualis » n'a obtenu pour l'instant, que le marché pour l'étude de sol et que dans une deuxième phase, lui ou un autre cabinet fera les propositions de système d'assainissement adéquat.

2°-6 : Urbanisme :

Monsieur le maire indique que suite à sa rencontre avec M. Izard de la DDE il lui a été confirmé que le droit de préemption ne peut être engagé par la commune de Gramont car celle-ci ne possède pas de documents d'urbanisme.

Dans l'éventualité où la commune voudrait mettre en place un document d'urbanisme, une carte communale serait la plus appropriée (avec ou sans droit de préemption urbain). Il faudra être vigilant quant à ce choix, vu les conséquences que cela pourrait engendrer.

La question reste en suspend.

Monsieur le Maire indique qu'au niveau de la communauté des communes, une étude va peut-être être amorcée concernant ces documents d'urbanismes.

2°-7 : Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France :

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a rencontré M. AYREM avec qui, il a abordé les différents projets de travaux : Bornes, salle des fêtes, cercle...
Celui-ci doit lui faire parvenir ses prescriptions.

2°-8 : Compte-rendu Réunions extérieures :

Monsieur Claude TRIFFAULT fait part de sa réunion au syndicat de l'Arrats.

3°) Questions Diverses :

3°-1 : Arbre du Bicentenaire:

Le chêne a été livré et il faut, afin de le conserver en bon état, le planter avant le 15 novembre. Le conseil municipal décide de faire appel à la brigade verte pour le planter le plus vite possible.

3°-2 : Demande de subvention de l'Ecole de Rugby de Beaumont de Lomagne:

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'école de rugby de Beaumont de Lomagne.

Après délibération, et vote à 8 voix pour et une contre, le conseil municipal décide de prendre une délibération de principe et d'inscrire une subvention au BP 2009.

3°-3 : Indemnité pour le receveur municipal :

Monsieur le Maire indique que le receveur municipal demande à ce que le conseil municipal prenne la délibération demandant le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et lui accorder une indemnité au taux de 100%.

Le conseil municipal demande à ce que lui soit communiqué le montant de cette indemnité au taux de 100% avant de se prononcer.

La question reste en suspend.

3°-4 : Infos diverses :

- Monsieur BORDES Denys signale que des containers de poubelles sont cassés.
- L'office de tourisme souhaite mettre un point info pour l'été. La question se pose de l'endroit.
- Rouilles a pris le marché de la mise aux normes du château, on peut profiter de sa présence sur Gramont pour lui faire faire les travaux au logement de la poste.

3°-5 : Jour des réunions du conseil municipal :

Les conseils municipaux décident que les réunions du conseil auront lieu désormais les jeudi soir.

La séance est levée à 23h50.